



Terrassement dans cour commune pour raccordement à l'eau potable

Par **Nounou2303**, le 11/12/2014 à 18:34

Bonjour,
J'ai acheté une maison à refaire sans eau ni électricité . Elle se situe dans une cour commune à quatre copropriétaires, j'ai pu me raccorder à EDF, mais pas à l'eau potable, car deux d'entre eux s'opposent au terrassement de la cour pour la pose de la canalisation pour l'alimentation en eau de ma maison. J'ai emménagé dans mon logement avec ma famille et nous n'avons pas d'eau. Existe-t-il un moyen pour obtenir l'autorisation de mes voisins ?
Je vous remercie par avance